

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 30 JUIN 2023

101ième Assemble Générale du District de la Loire - Salle Guy POIRIEUX à Montbrison

Après avoir salué la présence de Mme Carine GANDREY (mairesse d'Ecotay-l'Olme) et excusé l'absence MM. Jean-Marc GRANGE (Maire de Savigneux), Christophe BAZILE (maire de Montbrison), et Jean-Pierre TAITE (député), tout en annonçant les retards prévus de MM. Jean-Yves BONNEFOY (3e vice-président du Conseil départemental — chargé du pôle « Sport et Jeunesse »), et Jacques MOULARD (CDOS de la Loire), LE PR2SIDENT DU District, Thierry DELOLME, salue la présence des représentants de la Ligue AURA (Mme. Abtissem HARIZA et M. Pierre LONGERE), ainsi que la présence de M. Hubert GROUILLET (membre du Conseil de Ligue). Puis, il donne la parole au Président du club hôte : M. Nicolas LAVEILLE.

En attendant le résultat du quorum pour engager les travaux de l'assemblée, un hommage est rendu à trois dirigeants : MM. Robert BONNEVILLE, Henry GAILLARD et Gérard FROPIER.

Récompenses.

Le journal « La tribune-le Progrès » remet le prix « Pascal CAMUS » à Calvin DELOS, de Saint Priest-en-Jarez, meilleur buteur ligérien des championnats de ligue, avec 19 réalisations.

De son côté, la ligue Auvergne – Rhône Alpes remet, par l'intermédiaire de son secrétaire général, Pierre LONGERE, le trophée du meilleur parcours d'un club de District en Coupe de France, à Avenir Côte Foot.

Enfin, le jeune Jessy VIRICEL, du club de LURIECQ, est récompensé par un bon d'achat, pour avoir parfaitement répondu à l'ensemble du questionnaire, à l'occasion des finales départementales « Pitch ».

1. Allocution du Président du District de la Loire de Football, M. Thierry DELOLME

Il y a un an à peine nous étions tous dans l'expectative de cette Coupe du Monde en Hiver, au Qatar, entre espoir de victoire et inquiétudes sur cette formule inédite, au beau milieu de nos compétitions. Finalement, nous aurons vécu une belle épreuve avec un nouveau sacre mondial qui nous a échappé de peu...

Dans la foulée, alors que tout semblait au beau fixe pour notre fédération, un dérapage pour certains, une maladresse pour d'autres, toujours est-il que la F.F.F s'est retrouvée dans un tourbillon politico-médiatique qui a finalement poussé M. Noël LEGRAËT à céder la présidence à son dauphin. Et pour que la Coupe soit pleine, certaines joueuses, écartées du groupe de l'Equipe de France Féminine, n'ont rien trouvé de mieux que d'organiser une machiavélique cabale contre leur sélectionneuse, retrouvant, comme par miracle, une place de titulaire et un billet pour la prochaine Coupe du Monde féminine! Si l'on ajoute à cela, la mise en place d'une réforme de la gouvernance, consécutive à l'adoption d'une loi qui aurait mérité un peu plus de concertations et de réflexions, tout semblait nous entrainer vers un véritable « Waterloo ».

Il aura fallu toute la souplesse et la détermination de notre président par intérim, M. Philippe DIALLO, pour gérer ces crises, restaurer l'image de notre fédération et mener à bien cette réforme. Désormais chaque club pourra participer à l'élection du « COMEX », et la parité dans les instances fédérales et régionales sera de mise, le tout dans un parfait équilibre où toutes les parties seront amenées à travailler de concert. Cette période délicate s'est finalement achevée le 10 juin dernier lorsque l'Assemblée Fédérale a entériné et validé le travail du « Comex » en élisant M. Philippe DIALLO comme nouveau Président de la FFF, à plus de 91%.

Pour revenir sur le plan départemental, nous avions débuté la saison en adoptant un nouveau barème disciplinaire, outil indispensable pour répondre à l'évolution d'une violence multiforme, avec des comportements de plus en plus violents. Prémonition ou fatalisme, les foudres disciplinaires se sont rapidement abattues pour ici, exclure une équipe ou, là, des joueurs.

Malgré tout, et cela restera dans nos annales, une Coupe de l'Amitié qui ne sera pas arrivée à son terme et une Coupe Féminine en suspens... Quelle ironie! Pensez donc, une « Coupe de l'Amitié » salie par une bagarre générale. « Coupe de l'Amitié » les mots ont un sens, entendez-les! Et des filles qui se transforment en « catcheuses »! Où va-t-on? Dans le même temps où chacun se félicitait du côté rafraichissant des finales « Sport adapté », nous avons connu l'inacceptable dans une funeste finale « U18 » qui restera dans les mémoires des quelques 2000 personnes venues assister à un moment de fête...



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 30 JUIN 2023

En marge de ce dossier, vous me permettrez de mettre en lumière la réaction courageuse l'arbitre assistant, M. Louis WATTIEZ, qui n'a pas hésité à se coucher littéralement sur la victime pour limiter la furie de ses agresseurs, ce qui lui vaudra plusieurs contusions et un véritable traumatisme émotionnel.

Les décisions sont tombées, le nouveau barème appliqué, quel que soit le statut des clubs.

Et comme si cela ne suffisait pas, nous devons déplorer, en parallèle, le développement malsain de commentaires sur des réseaux sociaux, devenus de véritables déversoirs de haine où, semble-t-il, chacun se croit à l'abri pour exprimer, en toute impunité, insultes et menaces. Sachez que le Comité de Direction va se pencher sur le sujet et compléter son arsenal juridique. Dans le même ordre d'idée, nous allons renforcer notre dispositif pour lutter contre les fumigènes dits « festifs ». Si les finales seniors ont été une véritable réussite populaire, cela ne doit pas occulter les agissements dangereux de quelques supporters incontrôlés.

Alors que la tribune de l'Etrat abritait des personnes âgées, des femmes et des enfants en très bas âge, j'ai moi-même dû écarter un fumigène qui a explosé, au point de bruler ma chemise! Alors qu'on arrête de se voiler la face : les fumigènes, sans parler des pétards ou autres engins, représentent un véritable danger. A ce titre, Le comité de Direction va également légiférer et adopter des mesures pour enrailler ce phénomène.

Avec les incidents de la finale « U18 », nous avons bien compris que la violence et les dérives des spectateurs ne sont pas réservées aux quartiers ou à des gamins désœuvrés, non ! Elle touche tous les clubs, des quartiers des villes comme des villages de campagne, garçons et filles, jeunes et adultes, joueurs et spectateurs.

Que fait le District ? Il tient le rang en sanctionnant ! Même si nous restons convaincus que sans une prise de conscience collective au sein des clubs, la saison prochaine, nous déplorerons encore des incidents graves, en espérant que l'irréparable ne se produise pas.

Mais laissons là le coté obscure et prenons le temps de relever la lumière de notre football avec l'accession de Féminines de l'ASSE en D1, avec, de surcroit, un titre de Championnes de France D2!

Nos finales seniors avec la victoire de Roanne Foot 42, en Coupe « Valeyre-Leger », celle de l'ASSE en Féminines malgré une belle opposition de Sorbiers/La Talaudière, et une exceptionnelle victoire de Saint Galmier/Chambœuf aux dépens de Chavanay, ponctuée de magnifiques réalisations de part et d'autre, et une fanfare qui aura animée cette chaude journée, jusqu'au bout de la nuit!

Saluons également l'accession en R3 séniors de Roanne Foot 42, l'Etrat La Tour et Pays de Coise, de Saint Paul en Jarez en « U18R2 » ainsi qu'en « U16R2 », ce qui vaut bien une mention spéciale à ce brillant club.

Souligner le recrutement de 60 nouveaux arbitres, avec, fait exceptionnel, quatre jeunes arbitres de Fédération. Félicitations aux récipiendaires et encore tous nos remerciements aux bénévoles de la CDA.

L'ETD n'est pas en reste avec la formation de 250 éducateurs

Ça bouge également au niveau du personnel, puisque nous venons de recruter un Conseiller Technique en Arbitrage, en la personne de M. Benoit CHANDELIER; une éducatrice, Mme. Justine MERLE, qui va essentiellement accompagner le développement du Football féminin; enfin, la venue de M. Jean-Louis COÏA en remplacement de notre directeur. M. Frédéric BOUTEILLE, qui a fait valoir ses droits à la retraite et devrait cesser son activité fin octobre.

Vous le constater une saison encore bien remplie et une autre qui devrait clore la présente mandature par les 100 ans de la Délégation du Roannais.

Il me reste à vous remercier pour votre attention et vous souhaiter une bonne assemblée.

2. Annonce du quorum

Avec 845 voix enregistrées et 152 non présentes, le quorum est atteint avec 84.75 %, le Président du District ouvre les travaux et déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

3. Assemblée Extraordinaire

Afin de permettre la possibilité d'organiser les assemblées financières en visioconférence, il est proposé d'ajouter le texte suivant :

« L'assemblée générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée, en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 30 JUIN 2023

Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place. »

L'assemblée est invitée à se prononcer. Le texte est adopté

Fermeture de l'Assemblée Extraordinaire et ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

4. <u>Approbation du procès-verbal de la 100° Assemblée Générale du Samedi 24 Juin 2022 à l'Etrat</u> (Bulletin d'information N°6 du 24 septembre 2022).

L'assemblée est invitée à se prononcer. Le texte est adopté

5. Présentation et vote des tarifs et du Budget 2023-2024

C'est au tour de M. Jean-Marc ALLEGRE, trésorier général du District, de présenter le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024, avec un déficit de 115.000€ dû à la période de « tuilage » entre les responsables administratifs, à l'augmentation des frais des commissions et aux festivités du Centenaire de la Délégation du Roannais, pour un montant de 881.000€, alors que les recettes restent stables à 766.000€. Les tarifs restent inchangés : pas d'augmentation !

6. Examen des vœux et modifications des règlements

a) Vœux du District de la Loire

Modifications des règlements sportifs seniors masculins

Articles 24.8 Composition des poules des championnats libres seniors

Suppression du tirage au sort pour former les poules des niveaux D4 et D5. Texte adopté

Article 32- Calendrier

Ajout de la possibilité pour le Commission Seniors de pouvoir modifier le calendrier. Texte adopté

Article 33- heures officielles et dates

Ajout de la possibilité de repousser une rencontre pour les niveaux D4 et D5, à l'appréciation de la Commission Seniors.

Texte adopté

Modification du décalage d'une rencontre pour respont à l'hours efficielle, deux un tours pour le deux le commission Seniors.

Modification du décalage d'une rencontre par rapport à l'heure officielle, dans un temps maximum de deux heures au lieu d'une. **Texte adopté.**

Ajout de la possibilité pour la Commission seniors de programmer, à titre exceptionnel, des matchs en semaine. **Texte adopté**

• Article 45 – Terrains impraticables.

Ajout du Délégué de secteur et d'un membre de la Commission seniors dans la liste des personnes à prévenir, en cas d'arrêté municipale interdisant l'accès aux installations. **Texte adopté**

• Article 46 - Rencontres officielles

Précisions dans l'ordre de priorités des compétitions : Coupes de la Ligue AURA, Championnats du District, Coupe de la Loire, Coupe Valeyre/Leger. **Texte adopté**

Modification de la Coupe de la Loire

• Article2 - Engagements

Correction des intitulés des compétitions, précision de l'obligation d'avoir le siège du club dans la Loire et exclusion des équipes participantes au championnat « Critérium » du samedi. Texte adopté

Article 15 – Règlement financier

Réduction à 10 entrées au lieu de 20 par club, autres que les personnes inscrites sur la feuille de match. **Texte non adopté.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 30 JUIN 2023

Modification de la Coupe Valeyre/Leger

Article 1:

Augmentation du nombre des médailles (de 18 à 19). Texte adopté

• Article 2- Engagements

Alinéa 1

Précisions sur les niveaux des équipes pouvant participer à cette Coupe, D1 à D5 Seniors, et exclusion des joueurs seniors, U18 et U20, ayant participé à plus de trois rencontres de niveau régional. **Texte adopté.**

Alinéa 2

Précisions sur la classification des terrains jusqu'aux 8^{ième} de finale ; au-delà, le terrain devra être classé de « niveau 5 » et non situé dans une plaine de jeu. **Texte adopté**

Alinéa 3

Suppression de la gratuite de la Coupe Valeyre/Leger (tarif de la Coupe de la Loire). Texte adopté

Pour un club évoluant en championnat régional, désignation de la première équipe départementale comme équipe participante à la Coupe Valeyre/Leger; pour un club évoluant en championnat départemental, avec deux équipes, désignation de l'équipe évoluant au plus haut niveau comme participant à la Coupe de la Loire et la suivante comme participant à la Coupe Valeyre/Leger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, possibilité de s'engager dans les deux coupes (de la Loire et Valeyre/Leger), mais obligation de choisir entre l'une ou l'autre à partir des 32^{ième} de finale. **Texte adopté.**

Article 3 - Modalités de l'épreuve

Réduction de la possibilité d'exemption au premier tour (au lieu du 2ième tour) pour les clubs qualifiés en Coupe de France. **Texte adopté.**

• Article 15 – Règlement financier

Réduction à 10 entrées au lieu de 20 par club, autres que les personnes inscrites sur la feuille de match. **Texte non adopté.**

Coupe de la Loire Féminine

Article 2-engagements

Suppression de l'alinéa 2 interdisant la participation des joueuses ayant évolué dans un championnat régional. **Texte adopté.**

De fait, l'alinéa 3 est supprimé.

Nouveau texte : La Coupe de la Loire est ouverte aux clubs de la Loire prenant part aux championnats du District, Inter-District ou de ligue de la catégorie U18 Féminine.

Coupe complémentaire féminine à 8

Possibilité pour les équipes éliminées au premier tour de la Coupe de la Loire Féminine à 8 de participer à la Coupe Complémentaire. **Texte adopté.**

Championnat Féminin U18 à 11

Article 4 - Déroulement des championnats

Précisions sur le temps de jeu : deux périodes de 40 minutes. Texte adopté

Article 5 – Années d'âge autorisées

Ajout de 3 joueuses U15 F au maximum. Texte adopté

Championnat FUTSAL

Article 6 – Organisation

Précisions : en cas d'égalité au classement, il sera fait application de l'article 23.4 des Règlements Sportifs du DLF. **Texte adopté**

• Article 7 - Licences- Qualifications- Disciplines

Application de l'article 151 des RG de la FFF concernant la participation à plus d'une rencontre. Texte adopté



District de la Loire de Football 2, rue de l'Artisanat 42270 Saint Priest en Jarez Tél: 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 30 JUIN 2023

Championnat U17

Création d'un championnat U17 Garçons avec, pour la première saison, la composition d'un poule D1 définie suivant des critères définis par la commission, pour revenir, la saison prochaine, à des mouvements d'accessions et de descente conformes aux autres compétitions. Texte adopté.

b) Vœux des clubs

Roche la Molière-Saint Genest

Article 34- Couleurs et maillots

Alignement du règlement du DLF avec celui de la Ligue. Texte non adopté

Article 22-4 Equipes Réserves (Articles 167 des RG de la FFF)

Autorisation pour les joueurs de redescendre en catégories inférieures s'ils n'ont pas participé au trois dernières rencontres d'un niveau supérieur, alors que les règlements de DLF en prévoient pour les cinq dernières rencontres.

Texte non adopté

Article 21.3.4 de la LAuRAFoot

Autorisation pour trois joueurs au maximum de participer aux cinq dernières rencontres d'une catégorie inférieure, avec 10 participations maximum en équipes supérieures. Texte non adopté

7. Questions diverses

Une intervention de Club de l'Olympique du Forez concernant la difficulté pour les clubs de trouver des arbitres pour les représenter aux statuts de l'arbitrage. Malgré des arguments sincères, ce débat ne donne pas lieu à une décision particulière. Seul espoir pour la saison prochaine: la création d'un poste d'ambassadeur de l'arbitrage auprès des clubs et autres institutions, afin de dynamiser le recrutement des arbitres. Action menée dans le cadre du plan « Performances 2024 » lancé par la FFF.

Intervention de M. Francis VIDRY (Président délégué) concernant les fumigènes et la nécessité de légiférer afin que cesse de ce type de pratiques car trop dangereuses. Le DLF prendra des mesures à l'occasion de son prochain Comité de Direction.

8. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District, M. Thierry DELOLME

En guise de clôture, le Président donne la parole à la mairesse de l'Ecotay-l'Olme qui remercie tous les bénévoles pour leur engagement, pour le bien des communes, et plus particulièrement, tous les dirigeants du Club de l'USEEM qui réalisent un formidable travail au sein du club.

Quant au représentant de la Ligue, M. Pierre LONGERE, il retrace les faits marquants de cette saison pour la ligue, remercie et félicite les dirigeants du DLF pour la qualité des débats.

Remises de cadeaux

Paul BRIDEAU

Secrétaire Général District de la Loire

MP Follers

Thierry DELOLME

Président District de la Loire